



**PROCES VERBAL
N° 38/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mardi 09 octobre, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul

L'ordre du jour comportait les points suivants :

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEURS RURAL

1°-Examen de la lettre n°192/CPMP/SR/Président reçue le 08 octobre 2012, demandant l'autorisation et l'approbation du DAOR relatif à la fourniture de 14 motopompes pour les 11 petits périmètres au Trarza.

Décision :

Les éléments fournis ne permettent pas à la CNCMP d'autoriser le dossier d'appel d'offres restreint.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

2°/- *Examen* de la lettre n°183/CPM/SI reçue le 26 septembre 2012 demandant :

1. l'approbation de décision de la Commission de Passation des Marchés des Secteurs des infrastructures déclarant infructueux le DAO relatif à la construction d'un complexe olympique à Nouadhibou ;
2. l'approbation et l'autorisation du nouveau DAO relatif à la construction d'un complexe olympique à Nouadhibou.

Décision :

1. Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve décision de la Commission de Passation des Marchés des Secteurs des infrastructures déclarant infructueux le DOA ;
2. Ce point a été reporté pour complément d'informations.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

3°/- *Examen* de la lettre n°194/CPM/SI reçue le 04 octobre 2012, demandant l'approbation pour l'avenant N°1 au marché N°006/CPMPSI/2012 relatif au contrôle et à la surveillance des travaux de construction de la route Kiffa-Kankossa.

Décision :

Ce point a été reporté pour complément d'informations.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVERAINTE

04°/- *Examen* de la lettre n°160/P/CPMSS reçue le 04 octobre 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de 10 camions bennes au profit du SGG.

Décision :

La Commission approuve le rapport d'évaluation et autorise l'attribution du marché comme suit :

- Acquisition 10 camions bennes au profit du SGG au soumissionnaire CAR-RIM pour un montant total toutes taxes comprises de 162.246.710 Ouguiya et un délai d'exécution de 60 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SNDE

05°/- *Examen* de la lettre n°778/CPM/SNDE reçue le 02 octobre 2012, demandant l'approbation des offres techniques relatives aux travaux des lots 3 et 4 du réseau de distribution de la ville de Nouakchott.

Décision :

Ce point a été reporté pour complément d'informations.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

06%- *Examen* de la lettre n°272/CPMSCC reçue le 07 octobre 2012, demandant l'approbation du PPM de la Fondation Nationale pour la sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA).

Décision :

La Commission approuve ledit Plan de Passation des Marchés.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SOMELEC

07%- *Examen* de la lettre n°1014/CPM/SOMELEC reçue le 03 octobre 2012, demandant l'approbation du projet de marché de fourniture relatif à la réhabilitation et l'extension des centrales des villes de l'intérieur.

Décision :

La Commission approuve le Projet de marché de fourniture relatif à la réhabilitation et l'extension des centrales des villes de l'intérieur passé avec SAMPOL INGENIERIA Y OBRAS SA pour un montant hors taxes de 3 575 534,16 Euros et un délai d'exécution de 5 mois sous réserve de prendre considération les observations de la CNCMP et de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

08%- *Examen* de la lettre n°202/CPM/SI reçue le 08 octobre 2012, demandant l'approbation pour le lancement d'un DAO corrigé relatif à la construction de l'AEP de Tintane.

Décision :

Sur la base des informations fournis, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement dudit dossiers d'appel d'offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11H 30, le jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent :

Raïfa Mint KASSIM

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Yacoub Ould HAIBELTY

Brahim Ould HAMED



Abderrahmane Abdoul